

Techniciens supérieurs : ouverture de concours externe, interne et examen professionnel pour 2019

[Article mis à jour le 5 février 2019 : nombre de postes ouverts.]

Deux concours externes, deux concours internes et un examen professionnel sont organisés pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture, dans les grades de technicien (TSMA1) et de technicien principal (TSMA2) au titre de la session 2019.

Ils font l'objet de la note de service SG/SRH/SDDPRS/2018-731 du 27 septembre 2018, publiée **en fin de cet article** et également [disponible ici](#).

Concours ouverts

Grade	Spécialité "Vétérinaire et alimentaire"	Spécialité "Techniques et économie agricoles"	Spécialité "Forêt et territoires ruraux"
Technicien supérieur (TSMA1)	Concours externe Concours interne Examen professionnel	Concours externe Concours interne Examen professionnel	Concours externe Concours interne Examen professionnel
Technicien principal (TSMA2)	Concours externe Concours interne	Concours externe Concours interne	Concours externe Concours interne

Conditions d'accès aux concours de technicien supérieur (TSMA1)

- **concours externe** : les candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou équivalent [...] ;
- **concours interne** : les fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent [...] et qui justifient, au 1^{er} janvier 2019, de quatre années de services publics en équivalent temps plein ;
- **examen professionnel** : les fonctionnaires appartenant à un

corps de catégorie C relevant du MAA ou affectés dans ce ministère ou dans un établissement public qui en dépend et justifiant au 1^{er} janvier 2019 de sept années de services publics.

Conditions d'accès aux concours de technicien principal (TSMA2)

- **concours externe** : les candidats titulaires d'un titre ou diplôme sanctionnant deux années de formation classées au moins au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes [...] ;
- **concours interne** : les fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent [...] et qui justifient, au 1^{er} janvier 2018, de quatre années de services publics en équivalent temps plein.

Nombre de postes

Le nombre de postes a été fixé par l'arrêté du 4 février 2019.

Grade	Spécialité "Vétérinaire et alimentaire"	Spécialité "Techniques et économie agricoles"	Spécialité "Forêt et territoires ruraux"
--------------	--	--	---



Technicien supérieur (T SMA1)	Concours externe : 80 Concours interne : 28 Examen professionnel : 10 Travailleurs handicapés : 5 Emplois réservés : 9	Concours externe : 28 Concours interne : 18 Examen professionnel : 9 Travailleurs handicapés : 5 Emplois réservés : 9	Concours externe : 2 Concours interne : 1 Examen professionnel : 6
Technicien principal (T SMA2)	Concours externe : 20 Concours interne : 10 Travailleurs handicapés : 2 Emplois réservés : 4	Concours externe : 23 Concours interne : 22 Travailleurs handicapés : 3 Emplois réservés : 4	Concours externe : 6 Concours interne : 3

Nature des épreuves

Pour le concours externe de T SMA1 et les concours interne et externe de T SMA2, il y a une seule épreuve écrite d'admissibilité et une seule épreuve orale d'admission.

Pour le concours interne et l'examen professionnel de T SMA1,

il y a une phase d'admissibilité consistant en une sélection sur dossier de RAEP et une épreuve orale d'admission.

Le site www.concours.agriculture.gouv.fr précise les caractéristiques des épreuves ainsi que le programme de chaque spécialité.

Formations

Un appui à la préparation des agents est prévu, au niveau national pour la préparation des épreuves écrites et au niveau régional pour les épreuves orales. Tous les détails dans la note de service, p. 6.

Calendrier

- **Pré-inscriptions** : du **2 octobre au 2 novembre 2018** inclus, sur le site www.concours.agriculture.gouv.fr
- Date limite de dépôt des **confirmations d'inscription** et des **dossiers de candidature** : **16 novembre 2018** dernier délai, le cachet de la Poste faisant foi.
- **Épreuves écrites** d'admissibilité (concours externe de TSMA1 et concours externe et interne de TSMA2) : **7 février 2019** dans les centres d'Ajaccio, Amiens, Bordeaux, Cachan, Dijon, Lyon, Montpellier, Rennes et Toulouse. Des centres seront également ouverts dans les départements et collectivités d'outre-mer en fonction des candidatures exprimées.



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

- Dates limites de **dépôt des dossiers de présentation** (concours externes) ou des **dossiers RAEP** (concours internes) pour les candidats admissibles :
 - grade de TSMA1, concours externe : 25 mars 2019 ;
 - grade de TSMA1, concours interne, examen professionnel : 16 novembre 2018 ;
 - grade de TSMA2, concours externe et interne : 25 mars 2019.
- **Épreuves orales** d'admission :
 - TSMA1 : à partir du 3 juin 2019 à Paris ;
 - TSMA2 : à partir du 13 mai 2019 à Paris.

La note de service :

[2018-731_final](#)